



Voyage d'études 2003

Journée de travail à la Maison du Droit
Vietnamo-Française - Hanoi – Vietnam

3 novembre 2003

Actualité de la réglementation boursière au Vietnam et en France



Travaux organisés par **Monsieur Pierre Bézard**, *Président de chambre honoraire de la Cour de cassation, membre de droit du Comité d'orientation de la Maison du Droit Vietnamo-Française*

Présidents de Séance :

Monsieur Pham Trong Binh, *Directeur adjoint du département chargé de la gestion de l'émission des titres, Commission d'Etat de bourse au Vietnam*

Monsieur Pierre Bezard, *Ancien directeur des services juridiques et membre du Collège de la Commission des opérations de bourse*

Introduction

Monsieur Pham Trong Binh : « *La bourse des valeurs mobilières au Vietnam : fonctionnement du marché, réglementation, évolution* »

Monsieur Pierre Bézard : « *La crise mondiale des marchés financiers, origine, conséquences, réponse des Etats* »

Maître Philippe Peyramaure : « *L'évolution récente de la réglementation française des marchés financiers* »

Présidents de Séance :

Monsieur Pham Liem Chinh, Docteur en droit, avocat au Barreau de Hanoi, cabinet Chinh & Associates.

Madame Geneviève Augendre, *Président d'honneur de Droit & Commerce, Avocat au Barreau de Paris, ancien membre du Conseil de l'Ordre, Vice-présidente de l'Association Française d'arbitrage.*

Introduction

Monsieur Pham Liem Chinh : « *Evolution de l'Arbitrage au Vietnam : Ordonnance de 14 septembre 1995 sur la reconnaissance et l'exécution des Sentences arbitrales étrangères au Vietnam et Ordonnance du 25 février 2003 sur l'Arbitrage commercial* ».

Interventions

Monsieur Michel Armand-Prévost : *Président d'honneur de Droit & Commerce, avocat au Barreau de Paris, ancien conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation, vice-président honoraire du Tribunal de commerce de Paris* : « *Constitution du Tribunal arbitral – mesures conservatoires et provisoires – coopération du Juge étatique* »

Madame Geneviève Augendre : « *Reconnaissance et exécution en France des Sentences arbitrales rendues hors de France Ordonnance d'exequatur Examen par le juge étatique du recours en annulation* ».